



RAPPORT SUR LA STRATÉGIE D'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX

12 juin 2013

Le Président Meron souligne les efforts réalisés pour mener à bien les activités judiciaires



Le Juge Theodor Meron s'est adressé au Conseil de sécurité, en sa qualité de Président du TPIY et de Président du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (MTPI). Il a rendu compte des progrès réalisés dans le cadre de la stratégie d'achèvement des travaux du TPIY et donné des informations

détaillées sur les travaux du Mécanisme et sur les préparatifs en vue de l'entrée en fonction de la division de La Haye. Le Président Meron a souligné que « le Tribunal ne ménage aucun effort pour conclure ses procès en cours aussi rapidement que possible, dans le respect absolu du droit fondamental des accusés et des appelants d'être jugés conformément aux normes internationales applicables en matière de garanties de procédure ».

Le Président Meron a insisté sur les progrès réalisés par le Tribunal depuis la présentation de son rapport écrit au Conseil de sécurité en novembre 2012, soulignant que les procédures en première instance et en appel ont été menées à terme dans sept affaires au total. S'agissant des affaires en cours, le Président Meron a assuré au Conseil de sécurité que les procès de Goran Hadžić et de Ratko Mladić étaient en bonne voie et devraient se terminer respectivement à la fin 2015 et à la mi-2016. À propos de la modification des dates d'achèvement des procès de Vojislav Šešelj et de Radovan Karadžić, le Président Meron a expliqué que les jugements dans ces affaires devraient maintenant être rendus, respectivement, en octobre 2013 et en juillet 2015.

Abordant les travaux du Mécanisme, le Président Meron a informé le Conseil de sécurité que tout a été mis en place pour assurer « un transfert sans heurt des fonctions du TPIY à la Division du Mécanisme située à La Haye ».

Attirant l'attention du Conseil de sécurité sur la question urgente des derniers fugitifs, le Président Meron lui a rappelé que le Mécanisme est chargé de juger trois personnes mises en accusation par le TPIR, et il appelé les États Membres à prendre des mesures pour que toutes les personnes encore en fuite soient arrêtées et traduites en justice.

Le Président Meron a conclu son allocution en remerciant le Conseil de sécurité d'avoir « reconnu [...] les contributions du Tribunal au cours de ces vingt dernières années » et « d'avoir reconnu que le Mécanisme joue un rôle essentiel pour garantir que la fermeture imminente du TPIY et du TPIR ne laisse pas la porte ouverte à l'impunité ».

Le texte intégral de [l'allocution du Président](#) et du [rapport sur la stratégie d'achèvement des travaux](#) est disponible sur le site Internet du TPIY.

Le Procureur Serge Brammertz évoque une période « difficile et stimulante »



Le Procureur Serge Brammertz a pris la parole devant le Conseil de sécurité de l'ONU pour présenter le dix-neuvième rapport de son Bureau sur la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal. Il a rendu compte des progrès réalisés dans le cadre des procès en première instance et en appel, de la coopération avec les

États de l'ex-Yougoslavie et du soutien apporté par son Bureau aux stratégies nationales en matière de poursuites de crimes de guerre engagées dans les pays de l'ex-Yougoslavie.

Le Procureur a commencé en déclarant : « Au cours de la période considérée, marquée par le vingtième anniversaire de la création du TPIY, les travaux du Tribunal ont suscité bon nombre de critiques. Jamais encore les affaires jugées par le Tribunal, son héritage et sa contribution à la réconciliation dans la région n'ont autant fait parler de lui ni coulé autant d'encre. Pour le Bureau du Procureur, cette période s'est assurément avérée difficile et délicate. En tant que partie à l'instance, nous sommes tenus d'accepter les jugements prononcés. Cela étant, nous continuerons d'utiliser tous les autres moyens juridiques pour obtenir les résultats qui nous paraissent justes et reflètent comme il se doit la culpabilité des accusés traduits devant le Tribunal ».

Après avoir rendu compte des progrès réalisés dans le cadre de tous les procès en première instance et en appel, le Procureur a souligné que la bonne coopération de la Croatie, de la Serbie et de la Bosnie-Herzégovine avait facilité le travail de l'Accusation. Abordant les stratégies nationales sur les crimes de guerre en ex-Yougoslavie, le Procureur a évoqué un certain nombre de problèmes persistants, notamment en Bosnie-Herzégovine, soulignant qu'il était urgent de prendre des mesures concrètes. À ce sujet, le Procureur se rendra à Sarajevo fin juin pour procéder à un examen approfondi de l'état d'avancement des neuf dossiers en instance dans les affaires de catégorie 2 renvoyées par son Bureau aux autorités de Bosnie-Herzégovine. Parallèlement, le Bureau du Procureur organisera à Sarajevo une réunion d'information pratique, destinée aux procureurs des entités constitutives, sur la consultation des documents de ses bases de données.

« [L]es milliers de personnes qui ont survécu aux crimes perpétrés pendant les conflits en ex-Yougoslavie doivent occuper une place de choix dans nos pensées. Pour eux, ces vingt dernières années sont vides de sens. Les crimes auxquels ils ont été confrontés et qui ont emporté des êtres chers sont toujours présents dans leur esprit, et nous devons redoubler d'efforts pour leur permettre d'obtenir réparation », a conclu le Procureur.

Le texte intégral de [l'allocution du Procureur](#) et du [rapport sur la stratégie d'achèvement des travaux](#) est disponible sur le site Internet du TPIY.

MTPI



Le Tribunal termine une série d'exposés sur le MTPI

Dans la perspective de l'entrée en fonction de la Division de La Haye du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (MTPI) le 1er juillet 2013, le Tribunal a organisé un certain nombre d'ateliers à Belgrade et à Sarajevo afin d'expliquer la mission de cette nouvelle organisation à plus de 70 juristes et ONG partenaires.

Dans le droit fil de l'engagement pris de longue date par le Tribunal pour renforcer les liens entre la communauté judiciaire et la société civile dans les pays de l'ex-Yougoslavie, ces ateliers avaient pour but de promouvoir une coopération continue entre les praticiens du droit, les ONG, le TPIY et le Mécanisme.

Le Greffier du MTPI, John Hocking, a déclaré au sujet de l'importance de ces ateliers : « Le Tribunal a noué des relations de travail fructueuses avec les pays de l'ex-Yougoslavie. Nous nous réjouissons à l'idée de renforcer ces liens, en travaillant main dans la main avec nos partenaires au moment où le Tribunal est sur le point de mener à bien son mandat et transfère certaines de ses fonctions au Mécanisme ».

Les ateliers avaient pour objets le mandat du MTPI, la stratégie d'achèvement des travaux du TPIY et le rôle du Mécanisme dans ce processus. Ils ont permis aux représentants du Tribunal et à leurs partenaires de débattre des implications de la transition vers le MTPI et de l'importance que revêt le maintien de leurs relations de soutien et d'entraide réciproque.

PROGRAMME DE SENSIBILISATION



Présence du TPIY au Festival des enfants à Sarajevo

Du 7 au 11 juin, le Programme de sensibilisation du Tribunal a participé au 10e Festival des enfants à Sarajevo. Ce festival annuel a accueilli cette année près de 40 000 enfants, venus participer à des ateliers et à des jeux conçus pour favoriser leur ouverture à d'autres cultures. Le festival, qui a pour but d'encourager la tolérance entre les différents groupes ethniques, constitue un lieu de rencontres privilégié pour présenter les travaux du TPIY aux jeunes générations.

Des représentants du Programme de sensibilisation ont animé un atelier au sujet du TPIY pour des enfants de toute la Bosnie-Herzégovine, âgés de 11 à 14 ans. Des photographies de la guerre et des procès du TPIY appropriées à un public de cet âge ont été utilisées pour initier un débat plus large sur les efforts de réconciliation entrepris en Bosnie-Herzégovine. À l'issue de l'atelier, les enfants ont ensuite été encouragés à dessiner pour exprimer leurs réactions.

« Après cet atelier, "La Haye" n'est plus un simple nom pour ces enfants, mais représente une institution d'une importance majeure dans la vie de chacun des habitants de Bosnie-Herzégovine, en particulier pour les jeunes générations », a déclaré Susanne Prah, la directrice du festival.

En participant au festival, le Programme de sensibilisation a été en mesure de s'adresser à un public plus jeune, dans le cadre de son programme d'« activités de sensibilisation auprès de la jeunesse ». Le projet, qui a débuté en 2011, s'est déjà adressé à plus de 3 500 jeunes dans des lycées et des universités de toute l'ex-Yougoslavie.

ACTIVITÉS EN SALLES D'AUDIENCE



Conférences de mises en état prévues pour Tolimir et Đorđević

Les dates de conférences de mise en état en appel ont été fixées les 5 et 17 juillet, dans les affaires concernant, respectivement, Zdravko Tolimir et Vlastimir Đorđević.

Le 12 décembre 2012, Tolimir, ancien commandant adjoint chargé du renseignement et de la sécurité au sein de l'état-major principal de l'Armée serbe de Bosnie (VRS), a été condamné en première instance à la réclusion à perpétuité pour génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis en 1995 après la chute des enclaves de Srebrenica et de Žepa en Bosnie-Herzégovine.

Le 23 février 2011, Đorđević, ancien Ministre adjoint du Ministère de l'intérieur serbe, a été reconnu, en première instance, coupable des crimes d'expulsion, d'assassinat, de meurtre, de transfert forcé et de persécutions, perpétrés à l'encontre de la population civile albanaise du Kosovo, et a été condamné à une peine de 27 ans d'emprisonnement.

FAITS & CHIFFRES

161 PERSONNES MISES EN ACCUSATION

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (une requête aux fins de dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 136 d'entre elles.

18 ont été acquittées, 69 condamnées (21 ont été transférées, 3 en attente de transfert, 42 ont purgé leur peine et 3 sont décédées alors qu'elles purgeaient leur peine). Les affaires concernant 13 personnes ont été renvoyées devant des instances judiciaires d'ex-Yougoslavie.

136	Nombre total d'accusés dont les procédures sont closes.
36	Procédures ont été closes (retrait de l'acte d'accusation ou décès de l'accusé avant ou après son transfert au Tribunal).
25	Les procédures sont en cours pour 25 accusés : 12 sont en procès et 13 sont en appel.
35	35 autres personnes ont été jugées ou sont en cours de jugement pour outrage au Tribunal.